

*Voici l'ensemble des pièces nécessaires à une première inscription à la section Course à pied du FLEP pour la saison **2023-2024**.*

### Inscription avec licence

Les documents nécessaires pour l'inscription à la section (avec licence FFA) :

- Demande d'adhésion au FLEP CàP (cf. pièce jointe : **Formulaire adhésion FLEP CàP 2023-2024**)
- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- Chèque à l'ordre du FLEP **92 €**

Aujourd'hui, un seul type de licence est proposé (Compétition), car le coût est identique à celui d'une licence Loisirs et permet de se classer sur les podiums des championnats officiels FFA (départementaux comme le Championnat des Yvelines de Semi-Marathon, régionaux comme les Interclubs, nationaux comme le Championnat de France...). Les licences sont valables jusqu'au 31 août 2024. Le coureur marque alors des points individuellement et pour le club lors des compétitions du Challenge des Yvelines.

La demande de licence est désormais effectuée uniquement via Internet.

Il est alors nécessaire que vous nous indiquiez votre désir d'obtenir une licence afin que l'on « ouvre » votre dossier ; lorsque vous aurez renseigné sur Internet toutes les informations requises pour la demande de licence, nous pourrons valider cette demande. La licence est alors générée immédiatement et transmise par la FFA directement à l'adresse mail du coureur, avec copie au club.

Nous pouvons vous aider à effectuer ces démarches si nécessaire... il suffit de demander.

### Inscription sans licence

Dans le cas d'une adhésion sans licence (mais alors aucune assurance via la Fédération, obligation de fournir un certificat médical à chaque course, pas de comptabilisation des points marqués ni pour le coureur ni pour le club), les documents à fournir sont :

- Demande d'adhésion au FLEP CàP (cf. pièce jointe : **Formulaire adhésion FLEP CàP 2023-2024**)
- Chèque à l'ordre du FLEP **22 €**

### Transmission des documents

La demande d'adhésion au FLEP doit être complétée pour la partie haute (coordonnées) avec la signature ("Signature obligatoire").

Remplir alors les documents, les transmettre à Bernard LOUCHE ou Jean-Claude PRINGAULT par courrier ou aux entrainements, accompagnés des chèques ad hoc (intégrant éventuellement l'alimentation du compte-courses si des compétitions sont envisagées, par exemple 50 € ou 100 €).

Un chèque unique pour l'adhésion au FLEP (15€), l'adhésion à la section Course à pied (7€), le paiement éventuel de la licence FFA (70€), l'alimentation du compte-courses suffit (nous ferons la répartition en fonction du type d'adhésion sélectionné).

En espérant se retrouver prochainement dans notre équipe de "petits hommes verts"...

**Bernard LOUCHE**

Responsable section Course à pied du FLEP

2, rue de la Butte des Groux

78570 Chanteloup-les-Vignes

[bernard.louche@neuf.fr](mailto:bernard.louche@neuf.fr)

<https://flep-course.sportsregions.fr>